

# Ville de Malakoff

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **17 décembre 2025**

**Objet** : Autorisation donnée à Vallée Sud Grand Paris de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires pour la réalisation des espaces publics du secteur Place - projet 100% Barbusse

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| Nombre de membres composant le conseil :<br><b>39</b> | <b>N° DEL2025_168</b>             |
| En exercice: <b>39</b>                                | <b>Arrivée en Préfecture le :</b> |
| Présents: <b>33</b>                                   | <b>Publiée le :</b>               |
| Représentés (ayant donné mandat): <b>6</b>            | <b>Exécutoire le :</b>            |
| Absent excusé (sans mandat): <b>0</b>                 |                                   |

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### **Etaient Présents :**

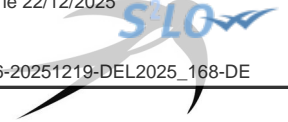
Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
- M. Antonio Oliveira - M. Saliou Ba - Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-  
Michel Poullé - Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -  
Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -  
Mme Fatiha Alaudat - Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg -  
M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -  
M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret - M. Nicolas Garcia -  
Mme Héra Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -  
Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -  
Mme Emmanuelle Jannès - Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

### **Avaient donné mandat :**

Mme Bénédicte Ibos à Mme Dominique Trichet-Allaire  
Mme Nadia Hammache à M. Anthony Toueilles  
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères  
M. Aurélien Denaes à Mme Jacqueline Belhomme  
M. Hugo Poupard à M. Michel Aouad  
M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès

Secrétaire de séance : Mme Parmentier en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

# Ville de Malakoff



## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 17 décembre 2025

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2025\_168

Objet : Autorisation donnée à Vallée Sud Grand Paris de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires pour la réalisation des espaces publics du secteur Place - projet 100% Barbusse

#### Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21 ;

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-19 ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 11 décembre 2024

**Vu** le plan du périmètre du permis d'aménager ;

**Vu** le plan de division ;

**Vu** l'avis des commissions municipales compétentes ;

**Considérant** la nécessité pour l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris de disposer de l'autorisation de la commune de Malakoff pour déposer une demande de permis d'aménager sur les emprises suivantes en vue de réaliser un projet de réaménagement de la place Léo Figuères et de réaliser des espaces de trottoir au droit de la voie nouvelle créée derrière le bâtiment du 29 Stalingrad et sur l'emprise de l'actuelle crèche Avaulée:

Lot 17c partie du plan de division, d'une surface d'environ 1,45 m<sup>2</sup>, issu de la parcelle cadastrée P n°17, constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée ;

Lot 18b du plan de division, d'une surface d'environ 51 m<sup>2</sup>, issu de la parcelle cadastrée section P n° 18, constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée ;

Lot 19b du plan de division, d'une surface d'environ 42 m<sup>2</sup>, issu de la parcelle cadastrée section P n° 19, constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée;

Lot 20b du plan de division, d'une surface d'environ 18 m<sup>2</sup>, issu de la parcelle cadastrée section P n° 20, constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée;

Lot 221b du plan de division, d'une surface d'environ 15 m<sup>2</sup>, issu de la parcelle cadastrée section P n° 221, constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée ;

Parcelle cadastrée section S n°139, d'une surface d'environ 702 m<sup>2</sup>;

Parcelle cadastrée section S n°111, d'une surface d'environ 1 480 m<sup>2</sup>, constituant l'ensemble immobilier comprenant le Centre Municipal de santé, afin de traiter

uniquement des espaces publics divisés en volume  
Partie restante de l'ancienne voie de Bagneux constituant un chemin rural, non  
cadastré, d'une surface d'environ 154 m<sup>2</sup>.

### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1 AUTORISE** l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris à déposer une demande de permis d'aménager sur les emprises suivantes :

- Lot 17c partie du plan de division, d'une surface d'environ 1,45 m<sup>2</sup>, issu de la parcelle cadastrée P n°17, constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée ;
- Lot 18b du plan de division, d'une surface d'environ 51 m<sup>2</sup>, constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée,
- Lot 19b du plan de division, d'une surface d'environ 42 m<sup>2</sup>, constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée,
- Lot 20b du plan de division, d'une surface d'environ 18 m<sup>2</sup>, constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée,
- Lot 221b du plan de division, d'une surface d'environ 15 m<sup>2</sup>, constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée,
- Parcelle cadastrée section S n°139, d'une surface d'environ 702 m<sup>2</sup>;
- Parcelle cadastrée section S n°111, d'une surface d'environ 1 480 m<sup>2</sup>, constituant l'ensemble immobilier comprenant le Centre Municipal de santé, notamment pour l'esplanade en façade;
- Partie de l'ancienne voie de Bagneux constituant un chemin rural, non cadastré, d'une surface d'environ 154 m<sup>2</sup>.

**Article 2 : AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

Vote : la délibération est adoptée par 30 voix pour,  
5 contre,

M. Roger Pronesti

4 abstention(s)

Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de la décision. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025 dans un délai de deux mois

Publié le 22/12/2025

ID : 092-219200466-20251219-DEL2025-168-DE

